



Photo des intervenants et des 5 signataires de la convention de partenariat : Gérard Cohen-Boulakia, Vice-Président FNTR IDF - Philippe De Clermont-Tonnerre, Co-Président de la Commission Logistique de TLF - Antoine Cardon, Délégué général SNTL - Philippe Thiercelin, Président Régional CSD et François Blanchard, Ingénieur conseil régional de la Cramif.

CRAMIF

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 décembre 2017

#convention #prevention #risquespro

PARTENARIAT SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LA CRAMIF ET LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE SIGNATAIRES D'UNE CONVENTION POUR UN ACCUEIL ENCADRÉ DES NOUVEAUX EMBAUCHÉS.

Lundi 18 décembre, la Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (Cramif) a reçu la délégation régionale de la Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR), l'Union Professionnelle des Entreprises de Transport et de Logistique de France (TLF), le Syndicat National des Transports Légers (SNTL) et la chambre Syndicale du Déménagement (CSD) à l'occasion de la signature de la convention de partenariat «Promotion de Synergie Accueil auprès des entreprises du secteur Transport et de la Logistique».

Agir ensemble pour une meilleure prise en charge de la santé sécurité au travail lors de l'accueil des nouveaux arrivants en milieu professionnel.

Tel est l'objet de cette convention conclue pour une durée de 3 ans et que chaque organisme s'est engagé à respecter. Ce partenariat à l'initiative de la Cramif s'inscrit dans le cadre de l'action nationale lancée en 2014 par la branche Assurance Maladie Risques professionnels (AT-MP) auprès des très petites entreprises (TPE) du secteur du Transport.

La sinistralité de ce secteur d'activité a été relevée comme «atypique» en raison de la fréquence élevée des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ainsi en 2012, plus de **1 700 000 journées de travail ont été perdues**, soit en moyenne **70 journées de travail perdues par entreprise**. En outre, **plus de 5% de la masse salariale des TPE ont été dédiées aux cotisations destinées à indemniser** les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles¹.

Les jeunes et les nouveaux embauchés, plus vulnérables face aux risques professionnels, sont particulièrement concernés.

Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention et le manque d'expérience expliquent pourquoi ces publics en sont souvent victimes. Une étude plus récente de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)², montrent que les jeunes ont environ **50% plus d'accidents que la moyenne des salariés**.

¹ [Chiffres INRS](#)

² Réussir l'accueil des nouveaux embauchés et prévenir les risques - Dossier 10 HST n° 240 Juillet 2015.

Contact : Service Presse ✉ presse@cramif.cnamts.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 décembre 2017

▶ **Un quart des accidents du travail** concerne des salariés ayant **moins d'un an d'ancienneté** dans l'entreprise.

▶ **Près de 15% des accidents graves et mortels** surviennent au cours des **3 premiers mois de l'embauche**.

L'employeur se doit d'organiser leur parcours d'intégration axé sur la formation et l'accueil, participant à la démarche de prévention en entreprise. Les outils «Synergie Accueil Logistique» ou «Transport routier de marchandises» en sont une composante. Ils permettent aux personnes chargées de l'accueil (tuteur, maître d'apprentissage, etc.) de :

▶ **vérifier les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail** d'un nouvel arrivant (jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge, etc.) au travers de planches de dessins illustrant des situations de travail.

▶ **préconiser ou mettre en place des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement** pour compléter ses connaissances en matière de prévention.

UNE MOBILISATION DE LA CRAMIF ET DES FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES

Alors que le secteur connaît une légère amélioration économique, l'enquête Tremplin¹ réalisée en novembre 2017 auprès des entreprises de transport routier et de logistique, qui visait à identifier et à cartographier les postes à pourvoir immédiatement, révèle que **plus de 2 000 offres d'emploi en Ile-de-France** ont été déposées.

L'accueil d'un nouvel embauché ou d'un stagiaire représente un élément clé dans la stratégie de ressources humaines des entreprises. Il s'agit, selon les publics concernés, de le rendre opérationnel, de le former, de le protéger et de valoriser auprès des jeunes un métier ou une profession.

La signature de la convention entre la Cramif et les organismes professionnels permet de concrétiser à la fois :

▶ la promotion et la garantie de la part des entreprises d'une organisation de l'accueil des nouveaux arrivants dans les meilleures conditions de prévention des risques grâce aux guides Synergie Accueil,

▶ les actions conduites ces dernières années par le réseau prévention des professionnels de l'Assurance Maladie en partenariat avec les entreprises du secteur sur cette thématique.

Pour en savoir plus

▶ Formation Cramif : «[Acquérir les compétences en prévention dans sa fonction de tuteur en santé au travail](#)» (Réf. A0004)

▶ [Outil Synergie Accueil Logistique](#) (Edition INRS ED 4439)

▶ [Outil Synergie Accueil Transport routier de marchandises](#) (Edition INRS ED 4461)

1 [Tremplin](#) : Transport emploi Innovation.

Contact : Service Presse ✉ presse@cramif.cnamts.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 décembre 2017

A propos de la Cramif

La Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (Cramif) est un organisme du régime général de la Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend notamment sur les 8 départements d'Ile-de-France, soit sur un territoire de 12 millions d'habitants et de 4,7 millions de salariés. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations œuvrant dans le domaine médico-social en Ile-de-France.

En matière de risques professionnels, la Cramif développe et coordonne la prévention des d'accidents du travail et de maladies professionnelles en région francilienne par la mise à disposition d'une offre de services spécifique aux entreprises (conseil, assistance technique, contrôle, incitations financières, formation et information). Elle a également pour mission la tarification des entreprises et contribue au processus de réparation des victimes d'AT/MP en appui des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM). cramif.fr

À propos des organismes professionnels



▶ La Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR) **Ile-de-France** est une délégation régionale de la première organisation professionnelle de Transport routier en France. Elle représente des entreprises de toutes tailles (groupe PME, ETI, TPE) et de toutes spécialités aux activités diversifiées. fntr.fr/idf



▶ L'Union des Entreprises de Transport et de Logistique de France (TLF) est la première organisation professionnelle représentative de l'ensemble des métiers de la chaîne du transport de marchandises et de la logistique. Elle compte, parmi ses adhérents, 50 des 100 premiers groupes de transport et logistique présents en France. Elle regroupe les principales entreprises de transport routier, messagerie-express, location de véhicules industriels, logistique, commission de transport, opérations de douane, organisation de transport international (ferroviaire, maritime, aérien, fluvial), agents et consignataires maritimes. e-tlf.com

Sntl

▶ Le Syndicat National des Transports Légers (SNTL) défend les intérêts des transporteurs légers (PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes en deux ou quatre roues). Il représente des entreprises de toutes tailles réparties sur tout le territoire et œuvrant dans les métiers de la livraison urbaine et inter-urbaine. sntl.fr - Contact SNTL : antoine.cardon@sntl.fr / 06 77 65 10 91 - 01 55 27 37 27



▶ La Chambre Syndicale du Déménagement (CSD) est depuis sa création en 1890, l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage. Elle représente les deux tiers des entreprises du secteur, de PME artisanales aux plus importants groupements. csdemenagement.fr - Contact CSD : communication@csdemenagement.fr / 01 49 88 24 30 - 06 80 06 33 29

Contact : Service Presse ✉ presse@cramif.cnamts.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69